

*Département de la SOMME
Arrondissement de MONTDIDIER
Canton de MOREUIL
Mairie de DOMART-sur-la-LUCE*

Nbre de conseillers : 10
Nbre de présents : 6
Nbre de représenté(s) : 3
Nbre d'absent(s)/excusé(s) : 1

Date de convocation : 02/02/2018
Date d'affichage : 13/02/2018

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal du 6 février 2018

Le six février deux mille dix-huit à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacky WALLET, Adjoint au Maire

Etaient présents : Mme ALLIOTE Sophie - M. CARON Yves - Mme CHAVERON Colette
M. GAUDRILLER Patrick - M. SALOME Marc - M. WALLET Jacky

Etaient représentés : M. BINET Frédéric (Pouvoir à M. WALLET Jacky) - M. BOILEAU Florent (Pouvoir à M. SALOME Marc) - M. PERRIN Sébastien (Pouvoir à Mme ALLIOTE Sophie)

Etait absente : Mme CADET Vinciane

M. SALOME Marc est nommé secrétaire de séance.

Objet : Travaux de mise aux normes de l'assainissement du bâtiment école-mairie

L'installation d'assainissement du bâtiment qui regroupe l'école et la mairie a été déclarée non conforme lors de la visite de contrôle du SPANC. Cette remise en conformité nécessite la réhabilitation complète de l'installation. La commune de Domart-sur-la-Luce a fait réaliser une étude de sol dans le cadre de l'assainissement non collectif qui prévoit un coût de travaux d'un montant de 17 950,00 € HT.

Les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement non collectif peuvent être subventionnés à de 50 % par l'Agence de l'Eau Artois Picardie pour un montant maximum de travaux de 8 000 € et de 20 à 30 % par l'Etat au titre de la DETR.

Ouï l'exposé de M. CARON, 2^{ème} adjoint au maire, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le projet de réhabilitation du réseau d'assainissement non collectif du bâtiment école-mairie ;

- Approuve le plan de financement de l'opération suivant :

Participation de l'Etat au titre de la DETR : 30% = 5 385,00 € HT

Participation de l'Agence de l'Eau - 50 % sur 8 000,00 € HT = 4 000,00 € HT

Autofinancement : 8 565,00 € HT

- Sollicite une subvention aussi élevée que possible auprès de l'Etat au titre de la DETR 2018 et de l'Agence de l'Eau Artois Picardie

Pour extrait conforme

L'Adjoint au Maire,
Jacky WALLET